

Compte Rendu
de
SEANCE du 28 AVRIL 2017

Etaient présents : Mme Carole Fayolle, M. Jean Guy Geneste, Mme Véronique Triboulet, M. Jean Louis Mercier, M. Christian Moreau , M . Fabrice Pothier, M. Thierry Marolles, Mme Stéphanie Boutroux, Mme Roberte Nebout, M. Marc Sabatier, Mme Odile Villeneuve,

La séance débute avec un peu de retard, dû à l'absence de M. F Berchem .

ABSENT : M. F Berchem

EXCUSE : M. F Royer

M. F Royer a donné pouvoir à Mme Carole Fayolle .

M. Sabatier est désigné secrétaire de séance.

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du CR de fin mars.

M. Sabatier refuse ce compte rendu,

M. Pothier demande à ce que l'on mette un terme à ces refus répétitifs et demande ce qu'attend M. Sabatier d'un compte rendu et qu'un compromis s'il existe soit trouvé.

M. Sabatier juge inexistant le CR de mars . Il estime que le compte rendu de séance doit être aussi précis que possible. On nous a imposé ce format et cette façon de procéder sans nous laisser le choix entre le CR et le PV .

Il demande à ce que le compte rendu soit remis aux conseillers sous huitaine comme les textes le préconisent , et soit plus détaillé , relatant tous les sujets abordés et tous les faits de séance .

Il ne demande pas une exhaustivité, mais que les points essentiels soient inclus.

Il trouve et réaffirme que le compte rendu livré jusqu'à présent est censuré , résumé .

Mme le Maire objecte qu'il est difficile de tout mettre. Que cette façon de procéder existe depuis fort longtemps, que rien n'est censuré ni filtré .

M Sabatier conteste la « tradition » ancrée à la commune , qui ne tient pas compte qu'on est actuellement en 2017 et que les textes évoluent .

La désignation de M Sabatier comme secrétaire semble être la réponse à ces reproches.

Il est mis fin à ce débat par le vote. 11 voix pour l'approbation du Cr , 1 contre de M. Sabatier .

Point n° 2 de l'ordre du jour : Approbation unanime du conseil pour la demande d'adhésion de la commune de Saint Pont , anciennement sous la com de Gannat , pour la Comcom de Vichy Communauté .

Point n° 3 de l'ordre du jour, et suite à la disparition de notre amie et collègue Bernadette Kowalewski , les délégations qui lui étaient confiées sont confiées , après approbation unanime du conseil municipal

A M. Moreau , pour le Comité des Fêtes , et à Mme Boutroux pour l'UDAF . Mme le maire ne renouvelle pas le membre au CCAS , dont Mme Kowalewski faisait partie .

Point n° 4 de l'ordre du jour, le conseil fixe à l'unanimité, à 500 euros le montant du loyer demandé au couple Nebout pour l'occupation un logement communal, situé quai de la gare.

Rappelons que le logement du couple a été détruit par le feu dans la nuit du 18 au 19 avril 2017 et que la Municipalité avait procédé à son relogement d'urgence . L'assurance prendrait en charge le montant du loyer demandé .

Point 5 de l'ordre du jour : Questions Diverses :

Il est abordé le remplacement de M Marolles, absent , lors du scrutin du 07 mai . Ce sera M Goninet , électeur de Magnet , , qui sera affecté en place et heure de l'élu .

Il est évoqué les petits problèmes rencontrés lors du scrutin du 23 avril qui chacun à leur tour trouvera solution, comme les bulletins blancs, des personnes qui voulaient voter sans être inscrites à Magnet , le compteur de l'urne en panne , le bruit des personnes présentes et des erreurs de calcul lors du dépouillement .

Il est fait mention des remerciements des propriétaires du bar de la commune . Ceux-ci, en perte de clientèle lors des travaux du CDE , ont eu , lors d'une fête, la location du domaine public offerte par la municipalité .

Ont été abordés les cas de Bernard Brun, qui à la suite de problèmes relationnels avec son chef d'équipe à St Germain , avait quitté son lieu d'emploi et refusait de reprendre .La convention intercommunale précisant qu'un préavis de 3 mois était obligatoire, les maires, les chefs d'équipe des deux communes et M Brun , ont pu trouver un terrain d'entente lors de réunions communes . à noter que la rumeur qu' il quitterait son emploi à la commune est infondée .

Le cas de Mme Palasse a été évoqué. Celle-ci , également à la suite de problèmes relationnels , avait établi une demande de mutation .

Mmes les Maires de Magnet et de Saulcet 03 , commune d'accueil Mme Parlasse , sont arrivées à un accord .Le départ de notre secrétaire pourrait intervenir fin mai , voire mi-juin , avec une période transitoire. Son remplacement par une employée de même niveau est évoqué. Quant aux périodes de congés, Mme le maire s'en remet aux textes et à l'année civile .

Ceci mettait un terme à l'ordre du jour.

TOUR de TABLE :

Mme Nebout, Mrs Sabatier , Marolles et Moreau n'ont rien à porter à la connaissance des autres ,

M Geneste :

La chaudière de la bibliothèque a été changée . les bibliothécaires et les habitués du bâtiment communal sont désormais à l'abri du froid .

Les dégâts occasionnés par l'incendie de l'habitation Nebout ; peinture de façade latérale, volet et fenêtre du bureau de Mme Paris ainsi que la porte coupe-feu de la chaufferie, seront pris en charge par l'assurance.

Enfin, il est prévu de faire nettoyer toutes les vitres de l'école avant la rentrée prochaine.

M. Mercier :

Le changement des lampes de lampadaires par le SDE , avenue de la gare , qui n'interviendrait qu' avec l'enfouissement des réseaux électriques aux environs de fin 2018 .

M Besson , qui avait constaté que l'eau de pluie stagnait dans le fossé devant chez lui, depuis des travaux d'assainissement , verra sa requête prise en compte

Le broyage sur le terrain VITTER , route de St Félix , semble compromis . Le propriétaire est introuvable, les travaux risquent d'être à la charge de la commune.

Le non-respect de la limitation de vitesse route de St Felix et rue de Malbroug , est évoqué par les riverains . Seule solution, est de faire appel aux forces de l'ordre.

Il est rappelé à M. Sanders de renforcer le fossé creusé par lui-même, par des pierres (enfin récupérées) afin d'éviter lors de grosses pluies que le chemin s'effondre.

Mme Boutroux :

La fusion des clubs de football de Magnet Seuillet et St Gérand se concrétise . Le siège social est encore à déterminer . Le président est M Dessalces , Mrs Olivier et Guinard sont présidents d'honneur . Chaque club garde sa gestion comptable .

Magnet garde l'école de football dont M Joure est responsable . Il a encore été demande de l'éclairage en nocturne .

Mme Villeneuve :

Elle a assisté à l'assemblée générale de l'association Croix Blanche fin janvier . Cette association compte désormais 1 PSE2, 3 PSE1, et 10 PSC1. Si de nouveaux administrateurs ont été élus , M Malleret et M Nebout ont pour leur part été reconduits dans leurs fonctions .

M Pothier :

Un morceau de plaque d'égout manque rue des écoles , à proximité du rondpoint de l'église .

Le toit du local SNCF en bordure de la voie ferrée et du terrain de foot , s'écroule en partie . Il serait bon de savoir à qui appartient ce local et où se situent les limites et où sont les clés du portail de séparation .

La réunion a été clôturée à 22 H 30 par Mme le maire .